

Subvention exceptionnelle à l'Association du Secours Populaire Français

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Secours Populaire Français s'est mobilisé pour venir en aide à la population du Sud de l'Iran, victime d'un très violent tremblement de terre.

En contact avec les autorités locales et le Croissant Rouge Iranien, le Secours Populaire Français a pour objectif de répondre au mieux aux besoins de première urgence d'une population en grande détresse et dans un grand dénuement.

Afin de permettre au Secours Populaire Français de mener à bien sa mission, il est proposé d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

En cas d'accord, ces crédits seront prélevés au chapitre 65.020.6574 CS 48020 du BP 2004.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 23 février 2004.